

# COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil Vingt, le Onze Septembre, 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mme SANDOVAL Pascale, Mr ANGER Franck, Mme LEGAY Elise, Mr GAINVILLE Cédryc, Mme SAUNIER Sylvie, Mr MOAL Yann, Mme DEHAIS Estelle, Mr QUESNEL Marcel, Mme HEBERT Isabelle, Mr LOZE Jean-François.

Absent et excusé : Mr COLARD Stéphane

Secrétaire de séance : Mr BOSSUYT Xavier.

La séance est déclarée ouverte et les procès-verbaux des précédentes séances sont présentés.

- Concernant le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020, Monsieur QUESNEL signale que sa nomination en tant que délégué au Syndicat de Bassin Versant et au SDE 76 ne figure pas. En effet, il doit s'agir d'un oubli car les délibérations correspondantes ont bien été rédigées et transmises aux établissements concernés.  
De plus, Monsieur QUESNEL souhaite souligner que dans le compte-rendu de l'élection du Maire, Monsieur BOSSUYT ayant obtenu 3 voix, apparaît dans le tableau des candidats alors que celui-ci n'était pas candidat.
- Pour le compte-rendu de la séance du 29 juin 2020, Monsieur QUESNEL souhaite préciser que pour les lignes de Trésorerie, il n'y a pas que la Caisse d'Epargne comme établissement prêteur. Madame le Maire lui répond que cela est vrai mais qu'en l'occurrence la proposition de renouvellement émanait bien de la Caisse d'Epargne ; le compte-rendu est donc bien fidèle à la séance.

## **Objet : Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Didier LEFEBVRE, Adjoint au Maire. Celui-ci explique qu'il a pris contact avec les services du SDE 76 afin d'obtenir une proposition de contrat de maintenance pour le service d'éclairage public. En effet, plusieurs dysfonctionnements importants ont eu lieu sur l'éclairage public sur la commune et il a été très difficile de résoudre le problème. La commune a dû faire appel à l'entreprise GARSYNSKI pour trouver une solution.

Afin d'éviter à l'avenir de se trouver dans ce genre de situation dans laquelle l'éclairage public ou le feu tricolore ne fonctionnent pas ; Monsieur LEFEBVRE présente le service facultatif de maintenance et dépannage d'éclairage public proposé par le SDE 76. Il précise que l'entreprise attributaire de ce marché est Forlumen.

Monsieur LOZE signale que le problème avec ce genre de contrat, c'est que l'entreprise attributaire peut faire un peu ce qu'elle veut lorsqu'elle établit des devis de réparation.

Monsieur LEFEBVRE énumère au Conseil Municipal les éléments financiers induits par ce contrat.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'adhésion au service de maintenance et dépannage de l'éclairage public proposé par le SDE 76.

## **Objet : Acquisition du local de l'ancienne Agence postale**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Département de la Seine Maritime pour la cession à la commune de la parcelle cadastrée AB 2. Cette proposition a été établie à partir de l'estimation faite par le service des domaines et elle s'élève à la somme de 500 €.

Pour rappel, la commune de Yébleron avait délibéré le 15 avril 2019 afin de procéder à un échange avec les consorts DECULTOT entre le local de l'ancienne agence postale situé au 2 place Léon Legentil et une bande de terrain leur appartenant. Celle-ci a été délimitée par bornage depuis lors.

Cependant, lors de la préparation de l'acte notarié, il s'est avéré que la parcelle AB 2 n'appartenait pas à la commune de Yébleron mais au Département de Seine Maritime. Cette situation résultant à priori d'un oubli de transfert de propriété lors des travaux de déviation de la Départementale.

Pour mener à bien le projet d'échange avec l'acquéreur de la propriété située au 1 route de Fauville, il convient préalablement de faire le transfert de propriété de la parcelle AB 2 avec le département.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir auprès du Département de Seine-Maritime la parcelle cadastrée AB n° 2 pour un montant de 500 €
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à l'échange de parcelle prévu via la délibération du 15.04.2019 en précisant que les propriétaires avec lesquels celui-ci doit se faire ne sont plus les consorts DECULTOT ;
- De demander à Madame le Maire d'effectuer la réalisation de ces 2 transferts de propriétés simultanément dans la mesure du possible
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente décision.

## **Objet : Projet d'aménagement du champ de foire**

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré il y a plusieurs semaines, l'épicier de Tocqueville les Murs, celui-ci envisagerait de s'installer sur le champ de foire. Il faut donc dans un premier temps travailler sur la présence des 2 cavités souterraines (n° 178 et 179) recensées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontrée deux entreprises pour l'étude de ces indices. Cependant, concernant l'indice n° 178 consistant en une bêteoire située non loin de la forge, l'étude ne permettrait de réduire le périmètre appliqué. Il convient alors de travailler sur le second indice.

Les 2 devis sont présentés. Il est décidé d'accepter le devis formulé par l'entreprise For & Tec concernant une investigation géologique sur l'indice n° 179 pour un montant de 1 122.00 € TTC.

Il est précisé que des frais supplémentaires seront peut-être nécessaires en fonction de ce que révélera l'inspection vidéo.

Toujours concernant ce projet, Madame le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil sur le devenir de la Forge suite à la visite du 10 juillet dernier.

Madame HEBERT pense qu'il serait souhaitable d'obtenir plusieurs devis pour la remise en état structurelle du bâtiment avant de se prononcer sur ce sujet.

Il est donc décidé que Madame HEBERT rencontre au moins 3 artisans en vue de l'obtention de devis comparatifs. Messieurs LOZE Jean-François, LEFEBVRE Didier et BOSSUYT Xavier se proposent de l'assister dans la mesure de leurs disponibilités respectives.

Cette question sera donc présentée lors d'une prochaine séance.

### **Objet : Décision modificative comptable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour la comptabilité communale, d'apporter les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

- 2135 – 300 Installations, agencement - 19 000 €
- 238 – 284 Avances versées + 16 000 €
- 21318 – 306 Autres bâtiment public + 3 000 €

Opérations d'ordre :

- 21534 – 041 réseaux d'électrification + 16 000 €
- 13251 – 041 réseaux d'électrification + 11 000 €
- 238 – 041 réseaux d'électrification + 5 000 €

### **Objet : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de nommer par délibération les 2 membres de la commune qui siégeront au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Caux Seine Agglo.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

- Madame Nathalie LEMESLE, Maire, en tant que membre titulaire
- Monsieur Xavier BOSSUYT, 1er Adjoint au Maire, en tant que membre suppléant

### **Objet : Demande d'Autorisation d'Occupation du Domaine Public**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'entreprise La Vie en rose, fleuriste à Yébleron. Celle-ci souhaiterait pouvoir obtenir de la mairie une autorisation pour occupation du domaine public afin d'installer une terrasse d'environ 2 places de stationnement devant la boutique pour l'exposition de plantes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à délivrer à l'entreprise La Vie en Rose un permis de stationnement pour l'occupation du domaine public sur la place Fernand Auger en vue de l'implantation d'une terrasse ouverte
- Que la redevance d'occupation du domaine public correspondante est fixée à 0 (zéro) €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente décision

### **Objet : Maintenance Radars**

Madame le Maire présente à l'Assemblée une proposition de l'entreprise LACROIX - IMS Services pour la maintenance des radars pédagogiques situés route de Bolbec et route de Fauville. Le coût de ce service est de 450 € HT par an.

Les membres du Conseil Municipal discutent de cette proposition et conviennent à l'unanimité qu'ils ne souhaitent pas y réserver une suite favorable.

## **Objet : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de venir en renfort de l'équipe en place pour la surveillance des enfants pendant le temps du midi pour aider au nettoyage de la vaisselle et de la cantine et également au ménage de l'école primaire. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, en effet les conditions sanitaires actuelles nécessitent une désinfection quotidienne des matériels scolaires (chaises et bureaux) et du réfectoire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose de créer, si l'avis de la commission cantine du 12 septembre va en ce sens, à compter du 14 septembre 2020, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 14 / 35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le contrat de travail proposé irait dans un premier temps jusqu'aux vacances de la Toussaint afin de se laisser le temps de voir s'il serait possible de prendre un emploi civique à la place. Sinon le CDD proposé pourrait être reconduit pendant toute la durée de l'année scolaire.

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a été alertée par un administré concernant la redevance Ordures Ménagères facturée par Caux Seine Agglo. Celui-ci déplore que le montant de la redevance ne tienne pas compte du volume d'ordures du foyer.

Madame le Maire précise que sur le territoire historique de Caux Seine Agglo, c'est une taxe qui est appliquée et facturée directement via la taxe foncière des propriétaires. En revanche sur l'ancien territoire de Cœur de Caux, c'est toujours la REOM qui est en place.

Les services de l'Agglo travaillent actuellement sur une harmonisation de ce service.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande émanant de Madame LEPETIT, sophrologue et réflexologue, qui occupe une partie du cabinet médical rue de l'église. Celle-ci demande à la commune le remboursement partiel de ses factures d'eau et d'électricité. En effet, durant le confinement, elle n'a pas exercé son activité. En revanche le cabinet a été utilisé par les infirmières dans le cadre des mesures COVID.

Considérant qu'elle occupe à titre gracieux ce local, le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à sa demande.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise TESSAN pour une offre de cabine de télé-médecine. Les membres du Conseil pensent que cela pourrait être intéressant pour Yébleron puisqu'il n'y a actuellement plus de médecin. Cependant, il serait souhaitable de s'associer à Monsieur CURCI, pharmacien et aussi aux infirmières de la commune.

- Madame le Maire informe l'Assemblée de la fermeture progressive de l'ancienne école maternelle. La garderie va être déménagée aux vacances de la Toussaint. Elle se situera à l'école primaire dans la 1<sup>ère</sup> classe près du préau.

Le reste des activités qui avaient lieu dans cette salle sont transférées à la salle de la Hêtraie. Hormis la gym pour les enfants (organisé par le Club des Loisirs) qui reste sur place pour le moment.

De ce fait le planning de la salle de la Hêtraie est très complexe car un certain nombre d'activités vont y avoir lieu...

- Concernant la Résidence Autonomie de la Hêtraie, Madame le Maire informe le Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, Madame OUINE a été embauchée en tant qu'animatrice gérontologique.  
Madame PORET précise que son rôle consistera aussi bien en de l'animation individuelle que collective.  
Madame HEBERT demande si cette personne ne pourrait pas se charger de faire les courses au marché du mardi à Yébleron pour les résidents qui ne peuvent pas sortir.  
Il lui est répondu que non car Madame OUINE interviendra sur Yébleron le mercredi matin et le vendredi toute la journée. Sur les autres jours, elle travaille également à Ourville en Caux.  
Monsieur LOZE se demande si ce travail (courses au marché) ne pourrait pas être fait par un employé communal.  
Madame le Maire lui répond que cela est impossible car l'emploi du temps des employés communaux est déjà plus que chargé.
- Madame le Maire rappelle au Conseil que dimanche 13 septembre à 10 h 30 à la salle de la Hêtraie a lieu la cérémonie de remise des médailles du travail ainsi qu'une mise à l'honneur des bénévoles qui ont confectionné des masques lors du confinement.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une récente réunion avec les bénévoles de la bibliothèque, Madame Sylvie SAUNIER a été désignée comme responsable communale de la bibliothèque. En effet, Madame LESTRELIN en charge de cette mission avait manifesté son souhait de ne plus occuper cette fonction.  
Madame Pascale SANDOVAL rejoint l'équipe des bénévoles.  
Madame le Maire demande à ce que soit prévu une signalétique pour signaler à la population la présence de la bibliothèque dans les locaux de la mairie.
- Madame le Maire profite de la présence de Monsieur RENAUX dans le public pour informer le Conseil que les séances d'aide informatique vont reprendre le 14 septembre.  
Elle le remercie pour le temps qu'il consacre bénévolement à cette mission.
- Monsieur BOSSUYT informe les membres du Conseil que l'Union Sportive Yébleronnaise a effectué quelques petits travaux dans les vestiaires du stade dans le cadre de mesures liées au COVID 19. Ces travaux seront utiles aussi bien à l'USY qu'à l'ABY. Il est alors décidé que le montant de ces travaux sera remboursé à l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle.
- Monsieur LAFILAY Ludovic qui fait partie de l'USY intervient avec la permission de Madame le Maire. Il signale que l'éducateur employé par l'association serait disponible le lundi soir pour intervenir en périscolaire auprès des élèves des écoles de Yébleron.  
Madame SANDOVAL précise que le lundi ne semble pas le bon jour car les activités sportives du Ludisports avec Caux Seine Agglo reprennent prochainement et auront lieu le lundi et le vendredi soir.  
Monsieur LAFILAY va se renseigner auprès de l'éducateur pour savoir si cela pourrait se faire un autre jour.
- Monsieur LEFEBVRE signale que l'entreprise MONVILLE est intervenue avant la rentrée, pour la création des 3 points d'eau supplémentaires à l'école primaire pour répondre aux exigences du protocole sanitaire.

Madame le Maire signale que pour ce point la Préfecture a adressé un courrier en date du 02 septembre informant les communes que des demandes de subvention peuvent être formulées au titre de la D.E.T.R. pour ce genre de travaux.

Cependant, le dossier doit être déposé complet avant le 15 septembre 2020 et surtout les travaux visés ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.

Les travaux réalisés par l'entreprise MONVILLE auraient pu en faire partie s'ils n'avaient pas été réalisés avant la rentrée.

Madame le Maire regrette fortement cette façon de faire car la commune ne pouvait pas attendre le début de l'année scolaire pour réaliser les travaux.

- Madame HEBERT demande à ce que la mairie adresse un courrier au propriétaire de la petite parcelle de terrain en pointe auprès de la Hêtraie pour lui demander de bien vouloir veiller à l'entretien de celle-ci.
- Les membres du Conseil évoquent ensuite le repas annuel du CCAS et s'interrogent sur son éventuelle annulation du fait des conditions sanitaires actuelles.  
Madame le Maire précise que plusieurs communes ont déjà décidées de l'annuler.  
Concernant Yébleron, cela sera décidé par les membres du CCAS lors de la réunion du 16 septembre.
- Monsieur QUESNEL félicite la commune d'avoir enfin retiré les barbelés du champ de foire.
- Monsieur QUESNEL évoque le problème persistant de la mare d'eau situé juste devant la porte d'entrée de la mairie ; il demande si cela ne peut pas être refait par l'entreprise dans le cadre de la garantie décennale.  
Monsieur LEFEBVRE lui répond qu'il a déjà contacté Monsieur THOMAS à ce sujet et que celui-ci doit passer revoir le problème.  
Il est alors demandé à la mairie d'adresser un courrier à l'entreprise THOMAS TP afin de les mobiliser pour trouver rapidement une solution à ce problème.
- Monsieur QUESNEL demande qui a la charge de l'entretien des arbres le long de la résidence des Tilleuls car il y aurait vraiment besoin de les tailler.  
Il lui est répondu que cela incombe sans doute au propriétaire Habitat 76.  
Madame le Maire demande à ce qu'un mail soit adressé à Habitat 76 pour les sensibiliser à cette demande.
- Monsieur QUESNEL demande si certaines commissions se sont déjà réunies depuis leur mise en place et si oui quels en sont les retours.  
Madame le Maire lui répond que pour le moment les commissions n'ont pas encore été réunies du fait des vacances d'été mais elle précise que la commission cantine se réunira samedi 12 septembre en mairie pour évoquer des problèmes d'organisation et de surveillance pour cause d'effectifs très importants.
- Madame SANDOVAL, référente Ludisports, signale que les activités reprendront le lundi 21 septembre prochain. Actuellement il y a 12 enfants inscrits.  
Le coût annuel de cette prestation est de 22.50 € par enfants pour l'année scolaire. Cette somme est entièrement prise en charge par la commune de Yébleron.
- Monsieur QUESNEL demande s'il serait possible de refaire le marquage au sol au niveau des arrêts de cars auprès de la boulangerie car celui-ci est presque totalement effacé et les véhicules coupent les voies pour se stationner au plus près.

- Monsieur RENAUX Roger, présent dans le public, demande à prendre la parole ; Madame le Maire accepte. Il demande si le panneau de signalisation "sens interdit sauf riverain " qui était à l'entrée de la sente des Rouelles peut être remis car les véhicules empruntent de plus en plus cette voie pour contourner le feu tricolore.  
La commune va faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.